



FICHES DE POSTES AU SPIP 02: LE DFSPIP EN EMBUSCADE

Lors du Comité Technique de l'Aisne du 30/06/2016, une fiche de poste pour les CPIP a été présentée aux organisations syndicales.

La CGT SPIP s'est opposée à ces fiches; nous considérons en effet que nos missions sont déjà définies par plusieurs textes de Loi (art. D574 et D575 CPP, ...) et que la méthodologie d'intervention est précisée par le manuel de contrainte pénale et les futurs RPO. Outre le rejet sur la forme, la CGT SPIP a déposé quelques amendements sur certains points, qui étaient de la compétence DPIP.

La question des fiches de poste n'était pas apparue dans l'ordre du jour initial du CT du 10/10/2016, mais a surgi 5 jours avant la tenue de la rencontre avec une mouture prenant en compte une bonne partie des amendements déposés. Cette question a été abordée en fin de CT vers 17h00, après une journée de discussions, dans le fourre-tout des questions diverses (ce qui en dit long sur la qualité du dialogue social!).

La position de la CGT SPIP est claire : cette fiche de poste peut éventuellement être intéressante pour le recrutement de CPIP vacataires, mais en aucun cas elle doit être à destination de CPIP titulaires qui ont déjà signé un engagement de servir !!!

Ne nous y trompons pas ! Au lieu d'octroyer des moyens financiers et matériels légitimes pour améliorer nos conditions de travail, l'Administration nous vend cette fiche de poste nominative qui a vocation d'offrir « un cadre protecteur » et « une meilleure qualité de vie au travail ». Pour la CGT SPIP, elle représente ni plus ni moins qu'une réduction des droits des agents, qui seront enfermés dans une multitude de devoirs. **Cette fiche de poste n'est qu'une nouvelle tentative d'asservissement des agents**, qui n'auront plus d'excuses pour ne pas remplir la totalité des missions, au risque de s'exposer à des sanctions pour travail non fait, et peu importe les conditions de travail (qui sont historiquement très dégradées sur le département) !!!

Et oui, chers collègues, si vous n'arrivez pas à faire un PPR, assurer le suivi de 120 personnes (en moyenne pour les MO), essayer d'individualiser ces suivis, préparer les aménagements de peine/préparation à la sortie, travailler sur la réduction du risque, faire vos fiches diagnostic à 3 mois, vos rapports annuels, vos avis CAP, placer vos TIG, construire le réseau partenariat, participer aux différentes commissions, et à vous inscrire à des formations (non obligatoires), ce n'est pas à cause des conditions déplorables de travail, des locaux en souffrance ou du manque

de bureaux d'entretien ou de véhicules de service ! Maintenant, grâce à la fiche de poste, vous devrez tout faire !

La CGT SPIP, seule OS à s'être exprimée le 10/10/2016 sur cette question, clame une nouvelle fois son opposition à ce projet.

La fiche de poste a été décrétée par la Direction, bien décidée à passer en force depuis le début. Elle va être soumise à signature à chaque CPIP d'ici la fin de l'année 2016, notamment lors des évaluations de fin d'année. La CGT SPIP a demandé si cette fiche de poste serait proposée ou imposée à chaque agent : **il nous a été répondu qu'elle serait proposée à signature !** Il n'y a donc pas a priori d'obligation à signer la fiche de poste !!!

Pourtant, à la lecture du compte-rendu de l'Administration du dernier CT transmis aux organisations syndicales le 15/11/2016, il est apparu que la fiche de poste serait toujours proposée, mais qu'« un refus entraînerait inévitablement des conséquences »... Encore un 49-3 ???

La CGT SPIP exige que la Direction ne diffuse pas cette fiche aux agents.

La CGT SPIP dénonce ce choix imposé et les menaces vagues qui résulteraient de l'absence de signature du document.

La CGT SPIP invite chaque collègue CPIP à prendre connaissance de la fiche de poste lorsqu'elle sera présentée mais appelle les collègues à ne pas céder à ces menaces de « conséquences inévitables » et à ne pas les signer !

La CGT SPIP s'insurge contre ce sentiment de flicage permanent instauré par la direction.

Enfin, la CGT restera vigilante à ce que la hiérarchie départementale n'étende pas ses projets à d'autres corps de métiers, avec des fiches tout autant inadaptées.

Les élus CGT au CTS du SPIP 02

A Laon, le 16/11/2016